



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

Le règlement suivant est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

- Règlement 2026-479 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

Ce règlement est entré en vigueur le 16 juin 2026.

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 27 juillet 2026

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon sement d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 27 juillet 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 juillet 2026.